

QUESTIONNAIRE ÉCLAIRAGE PUBLIC

► Profil et usages

Vous êtes : ☐ un homme ☐ une femme ☐ ne souhaite pas répondre

Votre âge :

Dans quelle rue de la commune résidez-vous ?
.....

Êtes-vous amené(e) à vous déplacer dans la commune entre 0 h 30 et 5 h 30 ?

- ☐ Oui, régulièrement (professionnel, horaires décalés) ☐ Non, jamais ou très rarement
☐ Oui, occasionnellement (loisirs, week-end)

Si oui, quel est votre mode de déplacement principal à ces heures ?

- ☐ En voiture/deux-roues motorisé ☐ À vélo/trottinette ☐ À pied

► Évaluation de la situation actuelle (Coupure de 0 h 30 à 5 h 30)

Quel est votre niveau de satisfaction global concernant la coupure actuelle ?

- ☐ Très satisfait(e) ☐ Plutôt insatisfait(e) ☐ Sans opinion
☐ Plutôt satisfait(e) ☐ Très insatisfaisant(e)

Est-ce que l'extinction de l'éclairage vous procure un sentiment d'insécurité ?

- ☐ Oui, un sentiment d'insécurité fort ☐ Non, pas particulièrement
☐ Oui, un sentiment d'insécurité modéré

Avez-vous constaté des bénéfices depuis la mise en place de cette mesure ? (Plusieurs choix possibles)

- ☐ Une amélioration du sommeil (moins de lumière intrusive dans les chambres)
☐ Une meilleure visibilité du ciel étoilé / préservation de l'environnement et de la biodiversité
☐ Une satisfaction quant à la diminution de la pollution lumineuse
☐ Une vigilance de la commune sur les dépenses énergétiques
☐ Aucun effet positif constaté

► Choix d'orientation pour l'avenir

Quelle option privilégieriez-vous pour l'avenir de la commune ? (un seul choix possible)

- ☐ Option A : Maintenir l'extinction totale actuelle de 0 h 30 à 5 h 30
☐ Option B : Élargir la plage horaire d'extinction totale :
Préciser votre choix d'horaires :
☐ Option C : Revenir à un éclairage continu toute la nuit
☐ Option D : Mettre en place une solution intermédiaire de compromis.

Si vous préférez une solution de compromis (Option D), laquelle a votre préférence ?

- ☐ Réduire la plage horaire d'extinction - préciser votre choix d'horaires :
☐ Maintenir l'extinction en semaine, mais laisser l'éclairage les nuits de week-end (vendredi et samedi soir)

NB : l'option de baisse de l'intensité de l'éclairage n'est pas proposée car elle requiert une télégestion applicable sur la commune par Dijon Métropole à partir de 2030.

► Expression libre

Avez-vous des remarques ou suggestions complémentaires sur l'éclairage public à partager avec l'équipe municipale ?

.....
.....
.....